# CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE

#### **SESSION 2013**

## IDENTITE JUDICIAIRE

Épreuve écrite de connaissance se rapportant à la spécialité choisie

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 2

Il vous appartient de vous assurer que le sujet en votre possession comporte la totalité des pages :

Sujet: 2 pages Annexe 1: 1 page

Il vous est demandé de répondre avec clarté à chaque question, sur votre feuille de composition (coin gommé).

Matériel autorisé: Règle

L'ANNEXE 1 est à rendre avec la copie

Sous peine d'annulation de leur épreuve, les candidats ne devront faire apparaître <u>aucun signe</u> <u>ou mention</u> pouvant permettre l'identification des copies et intercalaires.

## QUESTION N° 1 (9 points)

Le 04 janvier 2013 à 10 h 00, de permanence au SRIJ LILLE, vous êtes requis pour effectuer les constatations techniques au domicile de M. LEVERT, demeurant seul avec son épouse au 12 allée des fleurs à LIEVIN, lequel s'y serait donné la mort vers 09 h 30 avec une arme lui appartenant.

Arrivé sur place, vous constatez la présence d'un cadavre d'homme, la tête ensanglantée, gisant au bas de l'escalier, une arme de poing dans la main droite.

L'OPJ présent dans l'habitation - dépourvu de tout équipement de protection - vous explique que l'épouse a assisté à la scène. Selon ses déclarations, son mari dépressif se serait tiré une balle dans la tête avec l'arme qu'il tient dans la main, alors qu'il se trouvait dans la montée de l'escalier.

L'épouse, en état de choc important et en crise, a déjà été emmenée à l'hôpital de la ville.

Le mari a par ailleurs laissé un écrit manuscrit faisant part de ses intentions suicidaires.

Arrivé sur les lieux, le médecin légiste effectue un examen de corps sommaire mettant en évidence une blessure par balle au sommet de la tête. En attendant les résultats de l'autopsie, il conclut à un décès compatible avec un suicide.

Vous effectuez toutes constatations techniques utiles à la manifestation de la vérité et assistez par la suite à l'autopsie.

- 1. Détaillez les différentes opérations et prélèvements effectués qui pourraient permettre d'infirmer ou de confirmer la thèse du suicide.
- 2. Expliquez précisément les possibilités d'exploitation de ces traces et indices.

# QUESTION N° 2 (2,5 points)

En travaillant directement sur l'ANNEXE 1 <u>que vous joindrez à votre copie</u>, vous devrez :

- légender la figure proposée
- délimiter et nommer les principales zones du dessin
- compléter les noms des éléments fléchés sur le dessin

# QUESTION N° 3 (2,5 points)

La loi du 18 mars 2003 prévoit sous certaines conditions l'utilisation du FNAEG pour l'identification des personnes disparues.

- 1. Énumérez les autorités compétentes pour cette procédure.
- 2. Listez les personnes concernées et précisez les durées de conservation des profils génétiques et des scellés.

# QUESTION N° 4 (2,5 points)

En photographie numérique, pour qu'une vue soit correctement exposée, il est nécessaire de maitriser la quantité de lumière qu'elle reçoit.

Quels sont les paramètres interdépendants qui permettent d'influer sur ce dosage de lumière?

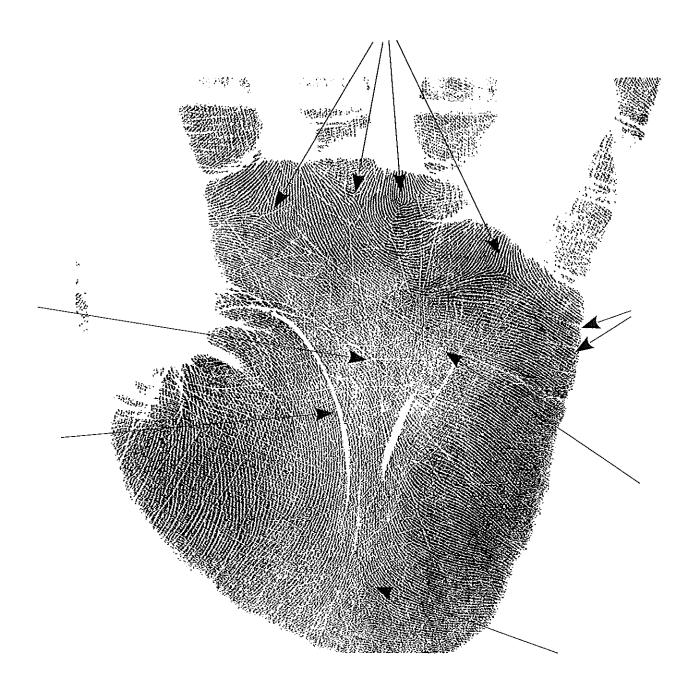
Vous expliquerez cette interdépendance en détaillant votre réponse.

#### QUESTION N° 5 (3,5 points)

Citez quatre procédés chimiques de révélation de traces papillaires.

Vous préciserez notamment le principe et le mode opératoire de chacun d'eux.

# **ANNEXE 1**



LÉGENDE: